

Au cours des derniers mois, les représentants canadiens ont participé à de nombreuses réunions et discussions avec leurs homologues américains dans le but de résoudre le différend. Dans le cadre des négociations, le gouvernement fédéral a collaboré très étroitement avec les provinces et les représentants de l'industrie de la bière afin de parvenir à une solution satisfaisante. Toutes les provinces ont confirmé leur intention de mettre en oeuvre tous les changements à leurs systèmes respectifs requis par le protocole d'entente.

Dans le cadre de cet accord, les États-Unis ont accepté d'abroger les mesures de rétorsion qu'ils avaient prises l'an dernier contre les exportations de bière de l'Ontario. De même, le Canada éliminera le droit correspondant qu'il prélevait sur certaines bières importées des États-Unis en Ontario. Ces deux mesures entrent en vigueur immédiatement.

En outre, les bières importées auront un accès plus large au marché canadien. La bière américaine, en particulier, sera bientôt vendue dans le réseau des magasins Brewers Retail Inc. (BRI) de l'Ontario. L'accès aux magasins BRI a été limité jusqu'à maintenant à la bière canadienne. Parallèlement, le protocole d'entente n'exige aucun changement à la taxe environnementale de l'Ontario et permet aux provinces de maintenir les monopoles d'importation et les prix minimums conformes au GATT.

«L'ouverture des frontières se traduira par de nouveaux débouchés pour la bière américaine et par un choix plus intéressant pour les consommateurs canadiens, a souligné M. Hockin. Maintenant que la menace de mesures de rétorsion est éliminée, les entreprises canadiennes pourront elles aussi profiter de nouveaux débouchés aux États-Unis et y accroître leurs exportations, qui étaient de l'ordre de 200 millions de dollars en 1992.»

Le Ministre a ajouté que le Canada continuera toutefois d'exercer des pressions sur les États-Unis pour les inciter à appliquer les recommandations du groupe spécial du GATT concernant les mesures de l'administration fédérale et des états qui ont une incidence sur les exportations canadiennes de bière et de vin. «Nous avons abordé cette question régulièrement auprès du Conseil du GATT et avons eu un certain nombre de discussions avec les États-Unis à ce sujet. Si les États-Unis sont sérieux au sujet de la question de l'accès au marché et de la compétitivité des exportateurs américains de bière, ils doivent alors assurer